

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE TUTELLE



Distr.
GENERALE

T/PET.4/150
18 mars 1958.

FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

PETITION DU SECRETAIRE DE LA COMMUNAUTE BAKWERI, A TIKO,
CONCERNANT LE CAMEROUN SOUS ADMINISTRATION BRITANNIQUE

(Distribuée conformément à l'article 85 du règlement intérieur du Conseil de
tutelle).

Secrétaire de la Communauté Bakweri,
Tiko

Aux bons soins de F.M.N. Ikome,
Motor Park Square,
Tiko
Cameroun méridional

Le 14 janvier 1958

Au Secrétaire général de
l'Organisation des Nations Unies,
New-York.

Monsieur,

Je vous fais parvenir ci-joint un message qui devait vous être télégraphié
pour provoquer les mesures nécessaires mais qui, faute des fonds nécessaires, vous
est envoyé par courrier aérien, sous pli recommandé.

2. J'espère que ce message n'en recevra pas moins toute l'attention qu'il mérite,
car il s'agit de questions d'une importance extrême et de faits contraires aux
observations du Conseil de tutelle.

Dans l'espoir d'une prompte réponse, j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre
très obéissant serviteur,

Le Secrétaire,

(Signé) Illisible.

Au Secrétaire général des Nations Unies,
New-York

Indigènes Bakweri de Tiko (Cameroun méridional) s'opposent à la nomination d'étrangers aux tribunaux indigènes. Ont perdu confiance dans Administrateur du district de Victoria. Il encourage des colons de la Nigeria et du Ghana à occuper d'importants postes indigènes. Il est indispensable de le révoquer. Copies au Gouverneur général, au Commissaire du Cameroun, au Leader of Government Business, Buea, copie à l'Administrateur du district de Victoria

Secrétaire de la Communauté Bakweri